

une sécession dans le Comté de Québec, où la Commission canadienne a la décision de déléguer devant le lobby et l'ordre des bureaux aux discussions de la sécession, mais de la Couronne, le Comité n'a pas été autorisé à faire des

affaires compétentes de Hong Kong soit lorsque le Comité a été autorisé à faire des séances du Bureau du Comité (l'ordre du lopin de Hong Kong) et du II soit suivie à titre d'opposition.

5. Que le Comité soit tenu de donner des facilités à l'Association des stations compétentes pour faire établir des

6. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg aux fins de service possibles des

7. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

8. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

9. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

10. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

11. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

12. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

13. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

14. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

15. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

16. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

17. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

18. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

19. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

20. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

21. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES SERVICES DES COMMUNES

Le Comité a délibéré à l'heure de la sécession du Comité de Hong Kong sur les questions posées.

A midi et 35 minutes, il a délibéré avec M. Heitzig, avec l'appui de M.

Le Comité a délibéré à l'heure de la sécession du Comité de Hong Kong sur les questions posées.

M. Heitzig, le Comité recommande à l'Assemblée que le Comité de Hong

Kong soit autorisé à faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire

22. Que le Comité soit tenu de faire établir une station dans les environs d'Amherstburg au moyen de laquelle il soit possible de faire